



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 novembre 2021

Le trente du mois de novembre deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire. La loi N 2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, prolonge certaines mesures dérogatoires applicables aux organes délibérants des collectivités territoriales : la séance s'est tenue sans public.

Date de la convocation : 22 novembre 2021

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Christelle GALICHET, Dominique JEOFFROY, Yannick JUNET, Justine ROCHE.

Secrétaire de séance : Mme Dominique JEOFFROY.

Étaient excusés : Sébastien GAY, donne pouvoir à Ludovic BOUTTET, Alexiane GUILLOT, donne pouvoir à Josiane ARMAND.

Le compte-rendu de la séance du 19 octobre est approuvé sans réserve.

M. le Maire demande à l'Assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour portant sur une décision modificative. L'Assemblée accepte l'ajout de cette question.

M. le Maire et les membres du conseil municipal remercient M. Cyrille Tuffet du Bureau Réalités qui a présenté des exemples d'orientations d'aménagements possibles concernant le projet sur l'acquisition du terrain « Faye ». Il a rappelé les contraintes définies dans le PLU qui stipulent un aménagement avec des logements individuels et groupés. Le conseil devra se positionner lors des prochaines séances pour savoir si ces orientations se situent plus sur un lotissement classique ou sur une extension du bourg avec rues.

### Attribution de subvention

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'Association Les Amis de l'USEP de Saint-Germain Laval. Il ne donne pas suite à la demande de l'Association des Restaurants du Cœur.

### Demande de subventions au Département Loire au titre de l'enveloppe de solidarité et territorialisée

- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes discussions concernant l'aménagement du terrain « Faye ». Le coût de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un plan guide et un permis d'aménager ainsi qu'un levé topo graphique s'élève à 10 070 € ht.

- Au niveau du City Stade, sur le parking de la salle des fêtes, il y a lieu de sécuriser l'aire de jeux.

Les grosses pierres sont accidentogènes et il y a lieu de les faire évacuer et poser des barrières en rondin, ce qui sécurisera l'aire de jeux. Le coût de ces travaux s'élève à 1 868,00 € Ht.

**TOTAL : 11 938 € HT/14 325,60,00 € TTC**

Le Conseil municipal approuve ces projets et autorise M. le Maire à faire une demande de subvention au Département Loire au titre de l'enveloppe de solidarité.

- M. le Maire rappelle au conseil municipal les différents travaux déjà engagés pour la mise en sécurité de l'école. Pour poursuivre cette mise en sécurité de la nouvelle cour de l'école, il y a lieu de mettre à niveau le tampon situé au fond de la cour. En effet, les enfants risquent de buter sur ce tampon et tomber. Des graviers au nidagravel seront posés, ce qui permettra de stabiliser le fond de la cour. Une clôture en panneaux soudés sera installée. Le coût de ces travaux s'élève à 6 040 € ht. Un 2<sup>ème</sup> dossier sera déposé auprès du Département Loire pour une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité.

### Demande de subvention au Département Loire au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal a pour projet la mise en sécurité de l'entrée Sud pour la sécurisation des déplacements en mode doux sur un kilomètre depuis le panneau d'agglomération sur la RD 112 jusqu'au centre Bourg, route de l'Aix. Le coût de ces travaux s'élève à 10 725 € ht. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire une demande de subvention au Département Loire au titre des amendes de police.

### Adhésion au service SIG Web GéoLoire Adresse du SIEL

M. le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire - SIEL-TE- pour l'accès la gestion de l'adressage des collectivités : GéoLoire Adresse. Le SIEL-TE propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire et nommée « GEOLOIRE ADRESSE ». Cette application répond à plusieurs besoins. Tout d'abord, dans le cadre de la commercialisation du réseau de fibre optique THD42®, l'adressage constitue un élément essentiel car il permet d'identifier de manière précise les logements à raccorder. Ensuite cet outil GEOLOIRE ADRESSE sera un appui aux services de proximité comme les services de secours ou les livraisons.

Le montant de la contribution annuelle, pour une durée de 6 ans, est le suivant :

- Gratuit pour les collectivités adhérentes au SIG GEOLOIRE 42
- 10€ pour les collectivités non adhérentes au SIG GEOLOIRE 42

La commune de St Georges de Baroille étant adhérente, la contribution annuelle est gratuite. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à GéoLoire Adresse, à compter de l'exercice 2022.

### Décision modificative 4

Le conseil Municipal vote la décision modificative n° 2 du budget communal comme suit :

#### **Dépenses :**

023 (042) : Virement à la section d'investissement : - 10000 €  
6226 : Honoraires : 5000 €                      6227 : frais d'actes : 5000 €

#### **Recettes :**

021 (040) : Virement de la section de fonctionnement : - 10000 €  
024 : Produits de cession d'immobilisations : 10000 €

### Questions diverses

M. le Maire fait un point sur la situation sanitaire et la recrudescence du Covid : 4 classes du RPI sont fermées. Les 2 classes de maternelles et la classe des CE2 de St Jodard rouvriront ce jeudi. La classe des CM de Pinay rouvrira lundi 6/12. Il est important de rappeler de respecter scrupuleusement les gestes barrières et le port du masque.

En fonction de l'évolution de la situation, l'atelier floral du 15/12 ainsi que le repas du CCAS du 18/12 pourraient être reportés à une date ultérieure ou annulés. Un communiqué sera publié début de la semaine 50.

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **Poste secrétaire** : l'offre de recrutement va être lancée pour un poste à 24 heures avec date de prise de poste au 1<sup>er</sup> avril 2022. Les candidatures (lettre +CV) seront à adresser par mail en mairie avant le 15 février 2022.

- **Compte-rendu du Syndicat de Villerest** : un point sur les finances et un débat sur les orientations budgétaires a été présenté. Le taux de 16,5 % sera maintenu aux collectivités. Ce taux pourrait être revu à la baisse en 2022 si le Port de Bully est vendu.

- **Compte-rendu du conseil communautaire à la CCVAI** : le règlement de la Crèche a été approuvé. La CCVAI a démissionné du Scot Loire Centre pour adhérer au Scot du Roannais. Un permis d'aménager sera déposé fin de l'année concernant le développement de la Zone d'Activité des Grandes Terres. Plusieurs entreprises ont pris des options.

- **Terrain Faye 2<sup>ème</sup> partie (parcelle B 1531)** : la propriétaire est vendeuse. Le conseil est favorable à cette acquisition et charge M. le Maire de poursuivre les négociations.

- Les travaux de l'aménagement du parking cimetière sont terminés, les espaces verts ont été réalisés.
- Les illuminations temporaires ont été installés ce mardi 30 novembre. Mmes Armand, Jeoffroy, Galichet, aidées de bénévoles Baroliens et Baroliennes ont confectionné des décorations de Noël qui seront installées dans le village.
- La coupe des roseaux à la station a été réalisée par l'équipe technique de la CCVAI.
- M. Gilles Simon fait le compte-rendu de la réunion du syndicat Intercommunal du Forez : une épareuse est en panne, le coût de la réparation s'élève à 7700 €. Le syndicat a contacté différents concessionnaires pour une reprise de ce matériel avec acquisition d'un neuf. Une prochaine réunion sera programmée pour se positionner sur cet achat.
- La déchèterie sera fermée les 24 décembre et 31 décembre.
- Le secrétariat de mairie sera fermé du 22 décembre au 3 janvier 2022.

Fin de la séance : 23 h 00

Le Maire,

Ludovic BOUTTET

Handwritten signature of Ludovic Bouttet in black ink, written over a horizontal line.

La secrétaire, Dominique JEOFFROY

Handwritten signature of Dominique Jeoffroy in black ink, written over a horizontal line.

